

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1901.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1901 s'élève à fr. 130,730,570 08

Les crédits votés pour 1900, y compris un crédit supplémentaire de 25,000 francs alloué par la loi du 9 mai 1900, montent à 127,965,416 58

Soit, pour 1901, une augmentation de fr. 2,765,153 50 portant exclusivement sur les dépenses ordinaires.

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — *Dette à 3 % (1^{re} série).*

Crédit demandé pour 1901. fr. 11,196,332 80
— alloué pour 1900. 11,166,804 »

AUGMENTATION. . . . fr. 29,528 80

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement d'un capital de 922,775 francs dont la dette à 3 % (1^{re} série) s'est accrue en 1899.

ART. 6. — *Dette à 3 % (2^e série).*

Crédit demandé pour 1901. fr. 59,157,161 02
— alloué pour 1900 58,952,303 42

AUGMENTATION. . . . fr. 204,857 60

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 6,401,800 francs émis en dette à 3 % (2^e série) pendant l'année 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — Dette à 3 % (3^e série).

Crédit demandé pour 1901	fr.	6,401,728	»
— alloué pour 1900.		6,401,280	»
AUGMENTATION.	fr.	448	»

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 14,000 francs émis en dette à 3 % (3^e série) pendant l'année 1899.

ART. 9. — Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1900 et 1901 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation.

Crédit demandé pour 1901	fr.	4,000,000	»
— alloué pour 1900.		2,500,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,500,000	»

sollicitée pour mettre le crédit en harmonie avec les faits constatés en 1900.

ART. 16 (nouveau). — Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.

Crédit demandé : 190,000 francs.

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 115) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt; l'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26-27, nos 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1843 (*Moniteur* du 21 mai 1843, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire reçoit actuellement 50 % des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle recevra, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900 jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui doit être égale au produit net moyen des cinq dernières années augmenté de 25 % à titre de prime, ne pourra être établie exactement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qu'après la clôture des écritures de l'année sociale expirant au 30 juin 1900; elle est évaluée approximativement à 190,000 francs.

Le crédit actuellement sollicité est destiné à payer les semestres échéant le 30 juin et le 31 décembre 1901. Un crédit supplémentaire de 93,000 francs sera demandé pour le payement de la fraction afférente au second semestre 1900.

ART. 17 à 23 (16 à 24 anciens). — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses Sociétés dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités portées à ces articles sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1900, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de fr. 537 50.

ART. 26 (25 ancien). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 1,310,000 »
— alloué pour 1900.	1,103,000 »
AUGMENTATION.	fr. 203,000 »

Cette somme est destinée, à concurrence de fr. 152,539 »
au paiement des premières annuités afférentes aux lignes de
Namur-Forville, Poix-Paliseul, Banlieue de Tournai, Maeseyck-
Kessenich, Aeltre-Eecloo, Anvers-Rumpst, et Charleroi-
Nalinnes.

Le surplus, soit fr. 52,441 »

servira à la liquidation d'annuités nouvelles à souscrire éventuellement et dont la première échéance serait fixée au 30 juin 1901.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 34 (33 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1901.	fr. 12,383,114 »
— alloué pour 1900.	11,973,066 »
(Y compris un crédit supplémentaire s'élevant à 25,000 francs.)	

AUGMENTATION.	fr. 412,048 »
-----------------------	---------------

Cette somme représente la balance des augmentations et des diminutions proposées pour le service des pensions des divers Départements. (Voir annexe n° 2.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35 (34 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 18,640 25
— alloué pour 1900	22,906 65
DIMINUTION.	fr. 4,266 40

Cette différence résulte de l'extinction de neuf pensions.

ART. 36 (35 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit demandé pour 1901.	fr. 3,152,000 »
— alloué pour 1900	2,825,000 »
AUGMENTATION.	fr. 327,000 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite. On sait que le Trésor ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article; le complément est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de un cinquième et de deux cinquièmes.

ART. 38 (37 ancien). — a) *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor; b) Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 1,200,000 »
— alloué pour 1900	1,300,000 »
DIMINUTION.	fr. 100,000 »

La reprise de diverses concessions de chemins de fer a eu pour conséquence la constitution de nouveaux cautionnements de comptables; il en est de même d'une mesure récente prise par le Département de l'Intérieur en ce qui concerne les trésoriers des communes et des établissements publics. D'autre part, un arrêté royal du 25 avril 1897 a supprimé les cautionnements de tous les agents du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, non justiciables de la Cour des Comptes.

Il est résulté de ces causes, par balance, une diminution de charges qui peut être évaluée à 100,000 francs.

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Finances et des Travaux publics et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera
présenté en Notre nom aux Chambres
législatives par Notre Ministre des Finances
et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour
l'exercice 1901 est fixé à la somme de cent
trente millions sept cent trente mille cinq
cent soixante-dix francs huit centimes
(fr. 150,750,570 08).

Donné à Laeken, le 11 octobre 1900.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van
Financiën en Openbare Werken en volgens
advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud
volgt zal in Onzen naam aan de Wetge-
vende Kamers door Onzen Minister van
Financiën en Openbare Werken worden
voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor
het dienstjaar 1901 is vastgesteld op de
som van honderd dertig miljoen zeven hon-
derd dertig duizend vijf honderd zeventig
frank acht centiemen (fr. 150,730,570 08).

Gegeven te Laken, den 11 October 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGSWEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1901.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.	
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1899.	FOYDS D'AMORTISSEMENT. Intérêts du capital amorti. Dotations de l'amortissement.	Total par dette,	
	CHAPITRE I^{er}.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1 ^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 %	5,408,990 78	•	5,408,990 78	5,408,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,634 03
	2 ^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	123,386 24
4	Rachat des droits de canal	•	•	•	21,164 02
	3 ^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	10,445,655	52,920	609,770 80	11,106,552 80
6	— (2 ^e série)	55,008,677 46	561,161	5,097,522 56	59,157,161 02
7	— (3 ^e série)	5,080,554	15,066	400,108	6,401,728
	TOTAUX.fr.	77,027,855 24	429,156	4,707,201 36	82,254,212 60
			5,226,557 36		

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET DIENSTJAAR 1901.

Arti- kelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.			TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	KROOZEN van het op 31 Dec. 1899 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING		Totaal per schuld.
			Kroozen van het afgelost kapitaal	Dotatie der aflossing.	
	EERSTE HOOFDSTUK.				
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.				
	1^e SECTIE.				
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>				
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	.	.	.	80,654 03
	2^e SECTIE.				
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- gering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879, goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>				
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	.	.	.	123,586 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	.	.	.	21,164 02
	3^e SECTIE.				
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>				
	§ 1. Kroozen en aflossing.				
5	Schuld aan 3 t. b. (1 ^e reeks)	10,443,633	52,029	699,770 80	11,196,532 80
6	— (2 ^e reeks)	55,098,677 46	561,161	5,607,522 56	59,157,161 02
7	— (3 ^e reeks)	5,986,554	15,066	400,108	6,401,728
	TOTAAL . . . fr.	77,027,855 24	429,156	4,797,201 56	82,254,212 60
			5,226,557 56		

3

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand	1,500 •	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1900 et 1901 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation	4,000,000 •	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 •	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600 •	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 •	
13	Annuité à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857 •	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 10 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,530 •	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney)	860,000 •	103,557,765 83
16	Annuités à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	100,000 •	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,625 •	
18	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,575 •	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	64,560 •	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	34,215 •	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	781,780 •	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	958,052 50	
23	Annuités à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	10,100 •	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 3 ½ h. op de som van 50,000 franken, voorloopig ingehouden op den inkooprijks der lijn Eecloo-Gent	1,500 .	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1900 en 1901 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons	4,000,000 .	
	§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.		
10	Rente op naam der stad Brussel	500,000 .	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom).	219,600 .	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een geleefte van het exploitatie-materieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 .	
13	Jaarsom tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 77 ^h , 167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877 (Art. 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 .	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,530 .	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning des spoorwegs genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	860,000 .	105,557,765 85
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning des spoorwegs van Landen tot Hasselt	190,000 .	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,625 .	
18	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaas en Lokeren	160,575 .	
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,560 .	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	54,215 .	
21	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	761,780 .	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij « Est belge »	958,952 50	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	16,100 .	

BUDGET DE LA DETTE PULIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,570 "	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,570 "	
26	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,510,000 "	
27	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 70	
28	Cinquième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,544 74	
§ 5. Autres charges.			
29	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1878.)	59,704 91	
30	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 "	
31	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Credat non limitatif.)	150,000 "	
32	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 127,000 "		
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "	154,500 "	
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
33	Rémunération en matière de milice. Exercice 1901 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Credat non limitatif.)	9,200,000 "	
34	Pensions diverses.	12,585,114 "	
35	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	18,640 25	25,319,754 25
36	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	3,152,000 "	
37	Pensions de l'ancienne caisse de retraite	504,000 "	
(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)			

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,570 .	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,570 .	
26	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	1,510,000 .	
27	Jaarsom tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuren, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 79	
28	Vijfde twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,344 74	
§ 3. Andere lasten.			
29	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	39,794 91	
30	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1895)	45,000 .	
31	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuipoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000 .	
32	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, control, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 127,000 .	134,500 .	
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 .		
HOOFDSTUK II.			
VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.			
33	Vergelding in zake van militie. Dienstjaar 1901 en bij uitzondering vroegere dienstjaren (Onbepaald krediet.)	9,200,000 .	
34	Verschillende pensioenen	12,385,114 .	
35	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV), betrekkelijk den inkoop door Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaas en Lokeren	18,040 25	25,319,754 25
36	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers	3,152,000 .	
37	Pensioenen der vroegere retraite-kas	504,000 .	
(De op dit krediet beschikbare sommen zullen besteed worden, ten titel van toelage, tot den dienst der pensioenkas van de weduwen en weezen des Departements van Financiën.)			

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
. CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
58	a. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,197,000 .	1,200,000 .	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 .		
59	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 .	2,053,050 .
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 .	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			150,730,570 08

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 11 octobre 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS DORGTUCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
38	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,197,000 .	1,200,000 .	2,033,050 .
	b. Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 .		
39	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 .	
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	830,000 .	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. fr.			130,730,570 08

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 11 October 1900.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1901.



BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1899.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1899.	Dotation de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1901 et au 1 ^{er} janvier 1902)	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1901)	•	•	•	•
2^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
3^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.						
<i>Dettes à 5 %, 1^{re} série :</i>						
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 548,121,100 francs, en circulation au 31 décembre 1899 (semestres au 1 ^{er} juillet 1901 et au 1 ^{er} janvier 1902)	10,445,655	•	•	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 549,885,400	•	•	690,770 80	11,106,552 80
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de . . . 1,764,300 (mêmes semestres).	•	52,029	•	
<i>Dettes à 5 %, 2^e série :</i>						
6	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 1,856,622,582 22, en circulation au 31 décembre 1899 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1901).	55,098,677 46	•	•	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 1,848,661,282 22	•	•	5,007,322 56	60,157,161 02
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de . . . 12,058,700 (mêmes semestres).	•	361,161	•	
<i>Dettes à 5 %, 3^e série :</i>						
7	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 199,551,800 francs, en circulation au 31 décembre 1899 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1901).	5,086,554	•	•	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 200,054,000	•	•	400,108	6,401,728
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de . . . 502,200 (mêmes semestres).	•	15,066	•	
TOTAUX.			77,027,855 24	420,156	4,707,201 56	82,254,212 60
				5,226,357 86		
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,654 05	80,654 05	•	•	80,654 05	80,654 05	
123,586 24	123,586 24	•	•	123,586 24	121,732 95	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,880 45	
11,196,552 80	11,160,804	29,528 80	•	4,888,445 60	4,509,515 98	
59,187,181 02	58,952,505 42	204,857 60	•	57,762,105 02	56,160,511 42	
6,401,728	6,401,280	448	•	6,401,280	6,401,280	
82,479,396 89	82,244,562 49	234,854 40	•	74,770,005 69	72,795,545 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop. pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	"	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand. (Pour mémoire: Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat des concessions des chemins de fer formant les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois, etc.)
9	"	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1900 et 1901 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation
§ 2. Annuités diverses.		
10	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1901 et au 1 ^{er} janvier 1902.)
11	"	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
12	"	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,591,169
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668
14	"	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
"	"	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve (pour mémoire)
15	"	Annuité à payer jusqu'en 1907, du chef du rachat de la concession du chemin de fer Heshaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
16	"	Annuité à payer jusqu'en 1957, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.
17	"	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	"	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	"	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand.
20	"	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
21	"	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	"	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
23	"	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
24	"	Annuités à payer jusqu'en 1906, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
25	"	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
26	"	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
27	"	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
"	"	Rachat des réseaux téléphoniques de Louvain et de Mons. — Soldes d'annuités (pour mémoire)
"	"	Intérêts moratoires dus aux sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge (pour mémoire)
28	"	Cinquième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,479,596 89	2,244,562 49	234,834 40	•	74,776,005 69	72,795,545 57	
1,500 •	1,500 •	•	•	7,250,515 80	10,645,778 87	
1,090,000 •	2,590,000 •	1,500,000 •	•	12,867,000 •	2,316,788 69	(¹) Y compris un crédit supplémentaire de 1,019,000 francs, alloué par la loi du 9 mai 1900 (Moniteur n° 155.)
500,000 •	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •	
219,600 •	219,600 •	•	•	219,600 •	219,600 •	
612,000 •	612,000 •	•	•	612,000 •	612,000 •	
8,471,857 •	8,471,857 •	•	•	8,471,857 •	8,471,837 •	
672,550 •	672,550 •	•	•	672,550 •	672,550 •	
•	•	•	•	770,000 •	770,000 •	
860,000 •	860,000 •	•	•	•	•	
190,000 •	•	190,000 •	•	•	•	
8,625 •	8,675 •	•	50 •	8,725 •	8,150 •	
160,575 •	160,740 •	•	165 •	160,860 •	•	
64,560 •	64,495 •	65 •	•	64,950 •	•	
34,215 •	55,905 •	510 •	•	34,080 •	•	
761,780 •	762,150 •	•	570 •	761,585 •	•	
958,952 50	958,595 •	557 50	•	958,512 50	•	
16,100 •	15,415 •	685 •	•	(²) 16,277 50	•	(²) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 8,542 50, alloué par la loi du 9 mai 1900. (Moniteur n° 155.)
978,570 •	979,495 •	•	925 •	977,180 •	•	
157,570 •	156,940 •	630 •	•	(³) 157,205 •	•	(³) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 9 mai 1900. (Moniteur n° 155.)
1,510,000 •	1,105,000 •	205,000 •	•	910,000 •	785,809 •	
62,514 79	62,514 79	•	•	65,000 •	81,058 05	
•	•	•	•	(⁴) 9,857 56	•	(⁴) Id.
•	•	•	•	(⁵) 151,551 50	•	(⁵) Id.
688,544 74	688,544 74	•	•	688,544 74	688,544 74	
102,988,470 92	100,838,099 02	2,151,881 90	1,510 •	100,872,065 20	98,365,021 81	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
§ 3. Autres charges.			
29	•	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 1,326,558 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1900 au 12 avril 1901.) . . .	
50	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1900 au 31 août 1901.) . . .	
31	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895 . . .	
32	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) . . .	127,000 »
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . .	7,500 »
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . .			fr.
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
33	•	Rémunération en matière de milice. Exercice 1901 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Credit non limitatif</i>). . .	
<i>Pensions diverses :</i>			
34	a.	Pensions civiles . . .	518 »
	b.	— de l'Ordre de Léopold . . .	31,000 »
	c.	Marine. — Pensions militaires . . .	10,798 »
	d.	Pensions de la Cour des Comptes . . .	13,000 »
	e.	— du Département de la Justice . . .	850,000 »
	f.	— — — (ecclésiastiques) . . .	440,000 »
	g.	— — des Affaires Étrangères . . .	85,000 »
	h.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . .	1,231,000 »
	i.	— — de l'Agriculture . . .	190,000 »
	j.	— — de l'Industrie et du Travail . . .	100,000 »
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	2,079,000 »
	l.	— — de la Guerre (militaires) . . .	4,970,000 »
	m.	— — — (civiles) . . .	100,000 »
	n.	— — — (ecclésiastiques) . . .	5,000 »
	o.	— — des Finances et des Travaux publics . . .	2,260,000 »
	p.	Arriérés de pensions de toute nature . . .	20,000 »
35	•	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	
36	•	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . .	
37	•	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances et des Travaux publics.)	
TOTAL DU CHAPITRE II. . .			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
102,888,470 92	100,858,009 02	2,151,881 90	1,510 .	100,872,065 29	98,565,021 81	
59,794 91	59,794 91	.	.	59,794 91	59,794 91	
45,000 .	45,000 .	.	.	45,000 .	45,000 .	
150,000 .	150,000 .	.	.	150,000 .	145,811 58	
154,500 .	154,500 .	.	.	154,500 .	(1) 79,585 24	(1) Une somme de 3,000 francs a été transférée à l'exercice 1899.
103,557,765 85	101,227,595 95	2,151,881 90	1,510 .	101,241,560 20	98,675,011 54	
AUGMENTATION. . fr.		2,150,371 90				
9,200,000 .	9,200,000 .	.	.	9,200,000 .	9,555,503 49	
12,585,114 .	11,975,060 (2)	412,048 .	.	11,758,016 .	11,279,159 89	(2) Y compris un crédit supplémentaire de 25,400 francs, alloué par la loi du 9 mai 1900 (Moniteur n° 153).
18,640 25	22,906 65	.	4,266 40	25,562 90	22,378 65	
5,152,000 .	2,825,000 .	527,000 .	.	(3) 2,744,000 .	2,555,365 68	(3) Y compris un crédit supplémentaire de 100,000 francs, alloué par la loi du 9 mai 1900 (Moniteur n° 153). Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de 1/3 et de 2/3.
564,000 .	564,000 .	.	.	564,000 .	565,975 85	
15,519,754 25	24,584,972 65	759,048 .	4,266 40	24,289,578 90	25,754,579 54	
AUGMENTATION. . fr.		754,781 60				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
38	a.	Intérêts à 3 % dus sur cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,197,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
39	"	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
40	"	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
Pour mémoire :		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
"	"	Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées. (Pour mémoire.)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,200,000	1,300,000	"	100,000	1,300,000	1,285,935 07	
5,050	5,050	"	"	5,050	5,007 01	
850,000	850,000	"	"	850,000	845,507 14	
2,055,050	2,155,050	"	100,000	2,155,050	2,152,249 22	
DIMINUTION. . . fr.		100,000				
"	"	"	"	100,000	110,466 22	
"	"	"	"	100,000	110,466 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Service de la dette proprement dite II. Rémunérations III. Intérêts sur cautionnements et consignations IV. Dépenses exceptionnelles TOTAUX fr

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
105,357,765 85	101,227,593 95	2,130,571 90	•	101,241,560 20	98,675,011 54	
25,519,754 25	24,584,972 65	734,781 60	•	24,289,578 00	25,754,579 54	
2,055,050	2,155,050	•	100,000	2,155,050	2,152,249 22	
•	•	•	•	100,000	110,466 22	
150,750,370 08	127,965,416 58	2,865,153 50	100,000	127,785,789 10	124,670,706 52	
AUGMENTATION. . . fr.		2,765,153 50				

(28)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1901.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1893 à 1898.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1900 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1901.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1899 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1900.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1899.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1893 à 1898.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	133,745 28	131,986 06	195,228 70	131,540 "	(¹)	"
	Nacseyck	149,898 38	142,776 50	146,852 72	146,344 77	147,573 73	143,811 58
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke		"	"	"	"	(²)	(³)
TOTAUX fr.		283,641 66	274,762 56	342,081 42	277,984 77	147,573 73	143,811 58

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.
 (²) Ce chemin de fer a été racheté par l'État à partir du 1^{er} janvier 1897.
 (³) Le minimum de produit dû par l'État pour cette année n'est pas encore fixé.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1900.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1901.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	318	"	318	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	11,748	"	10,796	"	952
— de la Cour des Comptes	16,000	"	15,000	"	"	5,000
— du Département de la Justice	775,000	"	850,000	"	75,000	"
— — — (ecclésiastiques)	425,000	"	440,000	"	15,000	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,155,000	"	1,251,000	"	76,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"
— — de l'Agriculture	190,000	"	190,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,029,000	"	2,079,000	"	150,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,870,000	"	4,970,000	"	100,000	"
— — — (civiles).	105,000	"	100,000	"	"	5,000
— — — (ecclésiastiques)	"	"	5,000	"	5,000	"
— — des Finances et des Travaux publics.	2,260,000	"	2,260,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. . . fr.	11,961,000	12,066	12,574,000	11,114	421,000	8,952
	fr. 11,973,066		fr. 12,385,114		EN PLUS - fr. 412,048	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.	MOUVEMENT pendant l'année 1899.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.	MOUVEMENT pendant l'année 1899.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	1	•	•	1	318	•	•
Ordre de Léopold	76	11	5	82	7,600	1,100	500
Marine (militaires de la)	8	•	1	7	11,748	•	952
<i>ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice	407	45	46	404	401,197	42,489	47,581
— de la Guerre	1	•	•	1	1,028	•	•
Militaires	3,011	196	(1) 152	3,055	4,877,857	580,106	(1) 281,191
<i>civiles :</i>							
Pensions des Finances et des Travaux publics	1,231	86	116	1,201	1,866,515	155,058	105,054
— de la Justice	270	45	55	280	721,500	128,917	105,771
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,402	162	104	1,460	1,790,871	212,181	155,254
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	555	75	55	575	1,066,875	150,279	91,548
— de l'Agriculture	278	24	25	279	582,991	16,852	58,495
— des Affaires Étrangères	14	1	1	14	63,677	7,500	7,500
— de la Guerre	45	1	6	40	86,992	126	6,255
— de l'Industrie et du Travail	22	2	1	25	71,711	7,800	3,575
— de la Cour des Comptes	6	•	1	5	15,707	•	4,125
Professeurs et instituteurs communaux (2).	2,482	277	108	2,651	2,556,092	280,879	115,276
Veuves et orphelins de l'ancienne Caisse de retraite	2	•	•	2	951	•	•
TOTAUX	9,791	921	654	10,078	15,921,606	1,563,267	1,029,557
Augmentation : 287 pensions.				Augmentation : fr. 535,709 50			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1900.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
518	•	•	•	•	•	•	•	
8,200	•	11	•	•	5	•	•	
10,796	•	•	•	•	1	•	•	
596,505	•	43	•	•	40	•	•	
1,028	•	•	•	•	•	•	•	
4,976,772	•	196	•	•	151	•	(¹) 1	(¹) 1 pension de 224 francs, accordée à la veuve d'un militaire, a été éteinte par suite de nouveau mariage.
1,827,617	•	86	•	•	116	•	•	
746,646	•	44	1	•	54	1	•	
1,867,798	15	159	5	•	101	5	•	
1,105,004	•	68	5	•	50	5	•	
(²) 561,548	•	24	•	•	25	•	•	(²) Y compris les pensions des fonctionnaires et employés des Travaux publics qui ont été transférées au Département des Finances à partir du 1 ^{er} octobre 1900.
65,677	•	1	•	•	1	•	•	
80,865	•	1	•	•	6	•	•	
76,156	•	2	•	•	1	•	•	
9,582	•	•	•	•	1	•	•	
2,721,695	•	266	11	•	97	11	•	
951	•	•	•	•	•	•	•	(³) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1881, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
11,255,316	15	001	20	•	615	20	1	
		921			654			

(34)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1899. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère de la Guerre. <i>Pensions militaires.</i>					27	Chabot, N.-E.-J., sergent-major maître armurier (art. 21).	59	836	62
1	Verstraete, G.-F.-F., colonel, (arti- cle 1 ^{er}).	59	5,400	62	28	Pilyser, F.-P., musicien-gâgiste (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	598	Id.
2	Simons, G., colonel (art. 1 ^{er}) . .	60	5,200	Id.	29	Colle, E.-G.-J., maître-artificier (art. 21).	54	964	Id.
3	Deschepper, L.-F., colonel (art. 1 ^{er}).	59 $\frac{1}{2}$	5,400	Id.	30	Martin, A., maître-bottier (art. 21).	62 $\frac{1}{2}$	760	Id.
4	Saroléa, L.-M., major (art. 1 ^{er}) .	57	5,564	Id.	31	De Pooter, P., maréchal des logis (art. 21).	60	840	Id.
5	Hansen, F., capitaine (art. 1 ^{er}) . .	55	5,000	Id.	32	Labiwez, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	58	1,000	Id.
6	Polsenaere, E.-E.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	5,000	Id.	33	Duchêne, D.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	57 $\frac{1}{2}$	974	Id.
7	Franchimont, O.-C.-F.-M., capi- taine commandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.	34	Warnon, L.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	55 $\frac{1}{2}$	951	Id.
8	Servais, J.-N., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,962	Id.	35	Demeulemeester, D.-H., gendarme (art. 21).	54	668	Id.
9	de Hol'ain, E.-A.-J. (écuyer), major (art. 2, § 1).	51	5,208	Id.	36	Buchet, E.-V., gendarme (art. 21).	48	644	Id.
10	De Haes, D.-R.-J., major (art. 20).	53	5,775	Id.	37	Rogier, J.-A., gendarme (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	637	Id.
11	Tonglet, A.-G.-G., major (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	5,650	Id.	38	Vinderogel, J., gendarme (art. 21)	45	591	Id.
12	Baclesses, N.-C., major (art. 21) .	52 $\frac{1}{2}$	5,217	Id.	39	Masset, J.-J., gendarme (art. 21).	46	581	Id.
13	Jourdain, A.-E.-A., capitaine en premier quartier-maître (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	2,587	Id.	40	Potiez, J.-F., gendarme (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	567	Id.
14	Hanquet, H.-J.-G., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	1,450	Id.	41	Morel, L.-E., soldat réformé (arti- cle 21).	62 $\frac{1}{2}$	542	Id.
15	Lichaut, P.-J., capitaine en pre- mier (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,047	Id.	42	Wattiez, J., premier sergent (arti- cle 21)	52 $\frac{1}{2}$	785	Id.
16	Asselman, A.-J.-L.-P., capitaine (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,457	Id.	43	Busine, P., général-major (art. 1 ^{er}).	62 $\frac{1}{2}$	6,448	124
17	Van'tenninck, A.-C., capitaine commandant (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	1,654	Id.	44	Beckers, P.-M.-J., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	27 $\frac{1}{2}$	616	124
18	Hartog, E.-G., capitaine (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	2,100	Id.	45	Wouters, G.-O., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	56	4,000	106
19	Vandamme, E.-B.-J., capitaine com- mandant (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	2,562	Id.	46	Pirotte, J.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	276	124
20	Gils, J., capitaine commandant (art. 21).	48	2,592	Id.	47	Ferauche, G.-H., brigadier (loi du 27 mai 1840)	31 $\frac{1}{2}$	528	Id.
21	Louckx, P.-J.-L., sous-lieutenant (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	801	Id.	48	Van Otroy, F.-G., capitaine com- mandant (art. 21).	43	1,552	Id.
22	Revenez, A., soldat (loi du 27 mai 1840.)	42	287	Id.	49	Pellegrin, L.-C.-J., sous-lieutenant (art. 21).	28	852	Id.
23	Canoo, A., soldat (loi du 27 mai 1840.)	41 $\frac{1}{2}$	282	Id.	50	van der Stegen de Putte, L.-J.-M. (comte), colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,600	Id.
24	Dehor, C.-L., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	282	Id.	51	Wolters, P.-J., colonel (art. 1 ^{er}) .	60	5,200	Id.
25	Liekens, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	45 $\frac{1}{2}$	293	Id.	52	de Menten de Horne, S.-C.-A (baron), colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.
26	Lacroix, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 1 ^{er}).	60	1,020	Id.	53	Smets, A.-F.-C., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
54	Plevoets, T.-F., intendant de première classe (art. 1 ^{er}).	65	5,000	124	78	Laureys, P.-A., lieutenant (art. 21).	57 1/2	1,114	124
55	Coutelier, A.-J., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.	79	Maeck, H., chef de musique assimilé aux sous-lieutenants (article 21).	58	1,121	Id.
56	Van Calck, P.-E., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	80	Wautlet, L.-M., sous-lieutenant (art. 21).	59	852	Id.
57	Mathot, M.-A.-C., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	81	Smal, D., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	59 1/2	1,020	Id.
58	Ghislain, H.-J.-B.-N., lieutenant-colonel (art. 2, § 1).	55 1/2	5,796	Id.	82	Moriau, J.-H., caporal (art. 18).	55 1/2	615	Id.
59	Dekeyser, E.-J.-H., capitaine commandant (art. 2, § 1).	54 1/2	2,962	Id.	83	Torreken, D.-A., soldat (art. 19).	21	480	Id.
60	Weyland, M.-E., major (art. 2, § 5).	55 1/2	5,650	Id.	84	Cocu, P.-J., soldat réformé (article 20).	65	480	Id.
61	Dausart, J.-F.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.	85	Vanhoorne, E.-J.-B., commis aux écritures (art. 21).	42 1/2	882	Id.
62	Hallart, L.-H.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,812	Id.	86	Dieters, G.-F., sergent (art. 21).	48 1/2	751	Id.
63	Chalon, A.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,757	Id.	87	De Buyser, J.-F., musicien-gagiste (art. 21).	58 1/2	840	Id.
64	Willems, E.-J.-J., capitaine commandant (art. 18).	44	4,350	Id.	88	Dauphin, J.-B., musicien-gagiste (art. 21).	49	731	Id.
65	Pavard, L.-P.-M., capitaine commandant (art. 20).	52 1/2	5,500	Id.	89	Thorez, J.-N., maître-tailleur (article 21).	63	840	Id.
66	Bolle, J.-D.-J., lieutenant-colonel (art. 21).	51 1/2	5,800	Id.	90	Seffers, V.-L., musicien-gagiste (art. 21).	55 1/2	790	Id.
67	Verhagen, A.-J.-B., major (article 21).	53 1/2	3,450	Id.	91	De Waele, C., sergent (art. 21).	58 1/2	728	Id.
68	Van Damme, G.-J.-B.-L., major (art. 21).	55	5,207	Id.	92	Maeck, G., trompette (art. 21).	48	345	Id.
69	Vanderminnen, E.-J.-E., capitaine commandant (art. 21).	46	2,287	Id.	93	Istasse, J.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	58	969	Id.
70	Dantine, A.-J., capitaine (art. 21).	46	2,092	Id.	94	Damin, L., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	44 1/2	780	Id.
71	Berben, H.-J.-J., capitaine commandant (art. 21).	50 1/2	2,512	Id.	95	Letocart, F.-J.-C., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47 1/2	877	Id.
72	Aps, C.-L., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 21).	51 1/2	2,475	Id.	96	Gilquin, A., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	745	Id.
73	de la Fontaine, L.-M.-E.-A., capitaine commandant (art. 21).	48	2,562	Id.	97	Heck, J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	738	Id.
74	Coremans, H.-F.-A., capitaine commandant (art. 21).	49 1/2	2,587	Id.	98	Fays, J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40	734	Id.
75	Deroover, G.-H., capitaine commandant (art. 21).	41 1/2	1,776	Id.	99	Deleyster, L.-F., gendarme (article 21).	55 1/2	658	Id.
76	Van der Auwera, E.-G.-A., capitaine (art. 21).	50 1/2	2,662	Id.	100	Giot, E.-A., gendarme (art. 21).	49 1/2	616	Id.
77	Le Maire, A.-E.-J.-G., capitaine commandant (art. 21).	40	1,785	Id.	101	Hanus, V., gendarme (art. 21).	46	602	Id.
					102	Vanderbeken, A.-L., gendarme (art. 21).	46	595	Id.
					103	Sion, P., gendarme (art. 21).	41	567	Id.
					104	Bouvier, L.-M.-A., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,600	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
103	Baeckelandt née Ponsaers (veuve d'un adjudant de matériel).	•	330	•	131	Den Dooven, E.-F., soldat (art. 19).	24	480	222
106	Leerenier née Smet (veuve d'un maréchal des logis).	•	224	•	132	Vanderhoeven, P.-F., soldat (article 19).	40	480	Id.
107	Schellinx, J.-J.-J.-F., capitaine commandant (art. 18).	44 1/2	4,550	222	133	Vanpaemel, A., soldat (art. 20).	41 1/2	480	Id.
108	Bogaert, J.-J.-A., capitaine en second administrateur d'habillement (art. 20).	41	2,700	Id.	134	Mainil, J.-B.-A., gendarme (art. 20).	42	700	Id.
109	De Broeu, J.-A., médecin principal de 2 ^e classe (art. 21).	58	4,000	Id.	135	Brudyn, E., portier (art. 21).	59	819	Id.
110	Duflot, E.-A.-F., major (art. 21).	55 1/2	5,575	Id.	136	Kempken, A.-G., musicien gagiste (art. 21).	54 1/2	811	Id.
111	Falaise, P.-L., capitaine (art. 21).	50 1/2	2,512	Id.	137	Duvivier, F.-P.-L., sergent-major, maître-armurier (art. 21).	63 1/2	840	Id.
112	Vanhulst, J.-J., capitaine (art. 21).	59 1/2	1,402	Id.	138	Borguet, D., sergent-armurier (article 21).	48	739	Id.
113	Gybels, G.-J., capitaine commandant (art. 21).	49	2,520	Id.	139	Dierickx, A., sergent (art. 21).	57 1/2	840	Id.
114	de Brabandere, P.-R., (chevalier), capitaine commandant (art. 21).	47 1/2	2,247	Id.	140	Dehasque, H.-J., sergent-major (article 21).	40 1/2	706	Id.
115	Crooy, A.-M.-C.-V., capitaine (article 21).	54 1/2	1,500	Id.	141	Krein, M., soldat (art. 21).	60 1/2	477	Id.
116	Verhoeven, M., soldat (loi du 27 mai 1840).	59 1/2	274	Id.	142	Paillet, H.-L., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 21).	40	755	Id.
117	Lempereur, J.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	274	Id.	143	De Vis, D., maréchal des logis chef (art. 21).	41	989	Id.
118	De Greef, J.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	45	279	Id.	144	Van Cauter, C.-G., soldat (art. 21).	45 1/2	576	Id.
119	Lemercier, L.-H., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	145	Allard, L., soldat (art. 21).	41 1/2	542	Id.
120	Dupont, E., inspecteur général du service de santé (art. 1 ^{er}).	65	6,445	Id.	146	Roussaux, G.-C., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	55	805	Id.
121	Verlent, F.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	147	Renaux, H.-J.-E., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	52 1/2	928	Id.
122	Leunis, G.-J.-B.-F., major (art. 1 ^{er}).	55 1/2	5,828	Id.	148	Bovet, P.-J.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	49	820	Id.
123	Fadeux, V.-J., vétérinaire principal (art. 1 ^{er}).	60	5,452	Id.	149	Gravis, L.-C., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	55	808	Id.
124	Ceurvorst, O.-B.-H., lieutenant-colonel (art. 2, § 2).	54 1/2	4,160	Id.	150	Breuer, M.-N.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	48 1/2	882	Id.
125	Verstappen, R.-F., major (art. 2, § 1).	55	5,260	Id.	151	Herman, J., gendarme (art. 21).	49	616	Id.
126	Vangele, A.-C., major (art. 2, § 1).	51 1/2	2,851	Id.	152	Saint-Hubert, E.-J., gendarme (art. 21).	46 1/2	605	Id.
127	Henquin, N.-A., major (art. 2, § 5).	58	5,752	Id.	153	Golinvaux, E.-J., gendarme (article 21).	45 1/2	581	Id.
128	Mommaers, J.-B.-A., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 5).	58	2,925	Id.	154	Vervack, P., gendarme (art. 21).	52	598	Id.
129	Smeesters, T.-J.-M., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	58	2,850	Id.	155	Maget, J.-L., gendarme (art. 21).	45	595	Id.
130	Doucet, F.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,737	Id.	156	Van de Poel, G., gendarme (art. 21).	50	588	Id.
					157	Eppe, F.-J., gendarme (art. 21).	48	563	Id.
					158	François, J.-B.-N., gendarme (art. 21).	50 1/2	503	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
159	Renier, A.-J., gendarme (art. 21).	41	563	222	188	Pynaert, J.-A., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	65	5,600	515
160	Bruyninkx, V.-J.-M.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,600	Id.	189	Bricoux, A.-G.-H., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
161	Roget, L., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	41	2,025	515	190	Torfs, G.-A., capitaine en 1 ^{er} admi- nistrateur d'habillement (arti- cle 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
162	Warnez, N., major (art. 1 ^{er}).	58	3,696	Id.	191	Jungers, F., major (art. 2, § 1).	48	2,722	Id.
163	Léonard née Abrassart, veuve d'un gendarme.	"	224	"	192	van Eersel, L.-C.-M. (chevalier), lieutenant-colonel (article 2, § 5).	56	3,900	Id.
164	Cuvelier, P.-L.-G., major (art. 18).	50 1/2	4,290	515	193	Malaise, C.-E., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,962	Id.
165	Noël, J.-A., lieutenant-colonel (art. 21).	54 1/2	3,900	Id.	194	Caponillez, A.-N., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,887	Id.
166	Machuray, F.-D.-L., major (art. 21).	54 1/2	3,696	Id.	195	Goffinet, H.-H., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,737	Id.
167	Neyt, J.-B.-G., major (art. 21).	50	3,118	Id.	196	Comhaire de Sprimont, C.-J.-F.-N.-E (baron), capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,475	Id.
168	Leijder, J.-P.-N., capitaine (art. 21).	40	1,375	Id.					
169	Moulart, A.-P.-H., lieutenant (arti- cle 21).	37 1/2	1,114	Id.					
170	Barrois, G., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 1 ^{er}).	60 1/2	1,020	Id.					
171	Deraes, E., trompette (art. 20).	25 1/2	480	Id.		TOTAL . . . fr.		580,106	
172	De Man, C.-M.-E., musicien ga- giste (art. 21).	44 1/2	710	Id.					
173	Nelissen, R.-L.-M., premier sergent (art. 21).	56	819	Id.					
174	Gallez, V., caporal (art. 21).	39 1/2	426	Id.		Ministère de la Guerre.			
175	Dewaele, A.-C., maréchal des logis chef (art. 21).	55 1/2	790	Id.		<i>Ordre de Léopold.</i>			
176	Vereecken, J. B., brigadier (art. 21).	55 1/2	581	Id.	1	Vandamme, A.-L.-J., commis aux écritures de 1 ^{re} classe au batail- lon d'administration.	49	100	"
177	Lauwaerts, E., maréchal des logis (art. 21).	54 1/2	811	Id.	2	Coppernolle, J.-M., adjudant sous- officier au 5 ^e de ligne, détaché au Ministère de la Guerre.	61	100	"
178	Dognies, P.-J., adjudant de maté- riel de 1 ^{re} classe (art. 21).	55 1/2	964	Id.	3	Divoy, J.-B., 1 ^{er} sergent au 12 ^e ré- giment de ligne, détaché à l'école militaire.	57	100	"
179	Caerels, J.-F., soldat (art. 21).	41 1/2	342	Id.	4	Cuypers, Th., maréchal des logis au 1 ^{er} chasseurs à cheval.	58	100	"
180	Zaman, F.-G., caporal (art. 21).	65 1/2	600	Id.	5	Dognies, P.-J., adjudant de maté- riel de 1 ^{re} classe de l'état-major particulier de l'artillerie, détaché au Ministère de la Guerre.	55	100	"
181	Arnould, E., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	54 1/2	974	Id.	6	Haemelinck, A.-A., maréchal des logis chef au 3 ^e d'artillerie.	55	100	"
182	Leroy, J.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48 1/2	775	Id.	7	Denis, H.-J., adjudant de com- pagnie au corps de la gendar- merie.	57	100	"
183	Coppée, T.-J., gendarme (art. 21).	47 1/2	612	Id.	8	Hédont, F.-L., maréchal des logis chef au corps de la gendarmerie	54	100	"
184	Paermentier, C.-F., gendarme (arti- cle 21).	47	508	Id.	9	Hughes, F.-J., premier sergent au 8 ^e de ligne.	55	100	"
185	Merveille, V.-O., gendarme (art. 21).	48 1/2	505	Id.					
186	Jacquet de Perrigny, C.-E., colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,200	Id.					
187	Heuschling, F.-H.-V.-L., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
10	Janssens, C.-C., musicien gagiste	56	100	"	4	Desebille, H.-J., conseiller à la cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	7,500	565
11	Dumont, A.-J., adjudant de maté- riel de 1 ^{re} classe	54	100	"					
	TOTAL . . .		1,100		5	Schouppe, A., juge au tribunal d'Audenarde (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	61	2,268	57-58
	Ministère de l'Industrie et du Travail.				6	Caluwaert, P., surveillant de la prison d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	42	451	"
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Willart, née Floyd, M.-A. (veuve), nettoyeuse à la direction géné- rale des mines (art. 5, 6, 8, 12, 14).	57	300	256	7	Dugniolle, J.-C.-L.-J., juge au tri- bunal de Mons (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	46	2,592	85
2	Timmerhans, L.-C.-L., inspecteur général des mines (art. 1, 6, 8, 12 et 15).	67	7,500	214	8	Beaufort, F.-C.-J., greffier du tribu- nal de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886).	70	5,926	Id.
	TOTAL . . .		7,800		9	Desmet, F., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,505	Id.
	Ministère des Affaires Étrangères.								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Forgeur, C.-L.-L.-G (Baron) envoyé extraordinaire et Ministre pléni- potentiaire (art. 5, 8, 11, 15).	60 1/2	7,500	"	10	Dormal, J.-M., médecin de la pri- son de Huy (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886).	75	417	Id.
	Ministère de la Justice.				11	Frison, A., juge de paix du canton de Péruwelz (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	5,000	Id.
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>				12	Geubelle, N.-J.-P., greffier de la justice de paix de Ciney (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du janvier 1886).	70	1,960	Id.
1	Marquet, J.-S., chef surveillant de prison (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,976	271	13	Herpain, S.-F., médecin de l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	69	2,047	Id.
2	Caluwaert, P., surveillant de la prison d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886). Pension éteinte par suite de revision. — Voir taux nouveau sous le n° 6.	42	449	350	14	Hock, A.-F., juge de paix du 1 ^{er} can- ton de Namur (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	55	4,542	Id.
3	Boëns, H.-J., médecin de la prison de Charleroi (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886).	75	525	363	15	Hougardy, A.-P.-A., secrétaire du parquet de la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886).	77	4,515	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
16	Lesuisse, J.-J., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	70	7,000	85	27	De Paepe, P., conseiller à la cour de cassation (art. 1 ^{er} et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	73	11,250	170
17	Montellier, M.-J., surveillant à la prison de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	922	Id.	28	Dupont, L.-J., greffier de la justice de paix du premier canton de Namur (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,243	Id.
18	Peeters, H.-J.-J., médecin de la prison de Malines (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	69	494	Id.	29	Hourijs, C.-A., président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Arlon (art. 1 ^{er} et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,000	Id.
19	Stiévenart, E.-B., greffier de la justice de paix de Mons (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	62	2,620	Id.	30	Le Maire, L.-E.-J., juge de paix de Vielsalm (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10, 14 et 25 du 25 juillet 1867).	66	5,000	Id.
20	Vandewynckele, J.-F., greffier de la justice de paix de Wolverthem (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,794	Id.	31	Van Antwerpen, A., surveillant à la prison de Malines (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,458	Id.
21	Vanroeschoudt, G., médecin des prisons de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,783	Id.	32	Bethune, J.-M.-E.-J.-A.-G., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Courtrai (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	40	2,196	182
22	Winandy, J., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Verviers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	4,210	Id.	33	Hoste, P.-A., surveillant de la prison d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,515	Id.
23	V ^e Druwé, née Bekaert, H.-D., surveillante de la prison de Furnes (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	69	446	88	34	Ide, C., jardinier en chef aux écoles de bienfaisance de l'État, à Ruysselede-Beernem (art. 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,950	Id.
24	Lambert, A.-J., surveillant de prison (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	50	613	139	35	Mandrik, F., surveillant de la prison de Furnes (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	55	654	Id.
25	Rooms, F., surveillant de prison (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	62	1,292	Id.	36	Vogelèsang, N.-V., concierge du Palais de justice de Gand (articles 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	735	Id.
26	Baert, H.-J., messenger à l'administration centrale (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,539	179	37	De Smet, E.-F., surveillant de prison (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	61	1,141	179
					38	Verhulst, F.-L., surveillant de prison en disponibilité (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	44	655	212-215

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
39	Beckers, C.-F., premier président de la cour de cassation (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	75	16,000	260	5	Turlot, H.-J.-H., directeur à l'école moyenne de l'État, à St-Hubert.	62	2,907	•
40	Hubert, C.-C., instituteur de la pri- son de Courtrai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	69	1,055	Id.	6	M ^{me} Bernard née Maréchal, M.-V., régente à l'école moyenne de l'État, à Huy.	44	708	•
41	Ortegat, H.-M.-A., juge d'instruc- tion au tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	58	2,750	Id.	7	Sosset, J., inspecteur des écoles normales primaires.	68	4,915	•
42	Boenders, P.-J., expéditeur au Moniteur belge (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2 et 5, § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	55	824	246	8	Demeuse, A.-J., préfet des études à l'athénée royal d'Arlon	60	4,892	•
43	De Bencker, J.-B.-E., surveillant à la prison de Saint-Gilles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,755	505	9	Résimont, Fr.-A., maître d'études- surveillant à l'école normale de Couvion.	56	1,767	•
44	Soenens, H.-L.-J., juge de paix d'Audenaerde (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juil- let 1867).	61	5,761	Id.	10	Hastin, E.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek.	57	594	•
45	Stessels, A.-P.-A., surveillant à la prison de Saint-Gilles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844; art. 1 ^{er} , § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	51	796	Id.	11	M ^{me} Letroye née Sussenacre, E.-E.- G., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Wavre.	47	327	•
TOTAL			128,917		12	M ^{lle} Bertrand, M.-E., directrice à l'école moyenne de l'État, à Dinant.	61	1,106	•
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					13	Angenot, L.-V.-M., professeur à l'athénée royal de Gand	50	2,247	•
Fonctionnaires, professeurs et employés.					14	Bols, N.-G., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	61	1,450	•
1	M ^{lle} Joris, M.-T.-J.-F., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Termonde.	41	890	•	15	Meganck, E.-M., inspecteur prin- cipal de l'enseignement primaire.	62	949	•
2	Rottier, J.-B., professeur à l'école du génie civil à Gand	66	6,000	•	16	Van Hemelryck, F.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement pri- maire.	62	741	•
3	Van Aubel, J.-C., professeur ordi- naire à l'Université de Liège.	68	8,000	•	17	Muller, J., professeur à l'athénée royal de Bruges.	60	4,057	•
4	M ^{lle} Peters, C.-P.-J., inspectrice des écoles normales de l'État	67	804	•	18	Hesse, J.-H., professeur à l'athé- née royal de Namur.	61	2,920	•
					19	Pera, J.-L., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de Spa.	87	256	•
					20	Vilders, J.-A., professeur à l'école normale de Gand.	62	2,116	•
					21	M ^{lle} Storie, C.-E., régente à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek.	62	856	•
					22	Perin, A.-F.-J.-A., commis au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	68	1,587	•
					23	Piérard, T., professeur à la section normale d'Arlon.	62	855	•
					24	Dauge, J.-F., professeur à l'uni- versité de Gand.	71	12,250	•
					25	D'Archambeau, E.-J., professeur de musique à l'école moyenne de Verviers	65	309	•
					26	De Fré, A.-L.-C.-M., commis rédac- teur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	50	991	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
27	Terneu, A.-A., régent aux écoles moyennes communales de Bru- xelles.	51	197	"	50	M ^{me} Communaut, née Vanheghe, F.-M.-O., maîtresse de musique à l'école moyenne d'Ixelles.	51	255	"
28	Delcroix, V.-J., directeur de l'école moyenne de Namur.	62	5,101	"	51	Deweerd, P.-F., instituteur à l'école moyenne d'Anvers.	57	2,052	"
29	Lamborelle, C.-L., directeur de l'école moyenne de Thuin	50	5,793	"	52	Roland, J., régent à l'école moyenne de Namur	50	1,669	"
30	Deloyers, E.-A., directeur de l'école moyenne de Fleurus	62	2,447	"	53	Bogaert, C., mécanicien à l'école industrielle de Bruxelles.	65	197	"
31	Moreels, E.-A.-M., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de Gand.	40	644	"	54	Gommaerts, J.-F., instituteur à l'école moyenne de Gand	50	1,960	"
32	Mathen, J., régent à l'école moyenne de Namur.	50	854	"	55	M ^{me} Schillings, née Castermans, A.-E., concierge à l'école d'ap- plication annexée à l'école nor- male de Bruxelles.	67	81	"
33	Van Bambeke, C.-E.-M., professeur à l'université de Gand.	71	8,000	"	56	Hannet, F., professeur à l'école industrielle de Gand.	65	571	"
34	Wagemans, J.-G., instituteur com- munal à Willebroeck.	70	529	"	57	Waleffe, J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	65	1,280	"
35	Verlaine, F.-J., directeur à l'école moyenne de Châtelet.	57	5,509	"	58	M ^{me} veuve Huysman, née Huyge- baert, M.-L., portière-concierge à l'école moyenne d'Alost.	71	175	"
36	Dovillée, J.-B., surveillant à l'athé- née royal de Tournai.	62	1,680	"	59	Grosjean, A.-J., régent intérimaire à l'école moyenne de Rochefort.	42	754	"
37	Jackson, H., professeur d'anglais à l'athénée royal de Verviers.	61	2,066	"	60	Wappers, J.-V.-P.-J., commis- sionnaire au Ministère de l'In- térieur et de l'Instruction pu- blique	53	1,240	"
38	Schoonooghe, D.-J., surveillant à l'athénée royal de Bruges.	62	1,390	"	61	M ^{me} De Liège, née Declercq, G.-L., maîtresse d'anglais à l'école moyenne de Schaerbeck.	41	175	"
39	Hiel, T.-J., régent à l'école moyenne de Bruges.	43	858	"	62	M ^{me} Blaise, née Spinhager, V.-V.-J., maîtresse de coupe et de confec- tion à l'école moyenne de Ver- viers	57	245	"
40	M ^{me} Vanhagendoren, D.-M.-M., régente à l'école moyenne et professionnelle de Liège.	59	55	"	63	Destexhe, A.-M.-J., professeur à la section normale primaire de Virtou.	61	1,077	"
41	De Koninck, L., inspecteur can- tonal de l'enseignement primaire.	61	580	"	64	M ^{me} Bertrand, née Paul, M.-E., institutrice à l'école moyenne de Tirlemont.	52	891	"
42	M ^{me} Godefroid, née Detienne, M.-J., régente à l'école normale pri- maire à Namur.	40	1,115	"	65	Martha, A.-F.-G., député perma- nent de la province de Brabant.	64	805	"
43	Leclercq, D.-L., instituteur à l'école moyenne de Menin.	62	224	"	66	Gnethals, L.-P.-P., chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre occidentale	67	5,470	"
44	Cosyn, A., garçon de bureau à l'Université de Gand.	66	785	"	67	Vincent, G., conservateur du musée royal d'histoire naturelle.	66	2,798	"
45	Kuborn, J.-P.-H., chargé de cours à l'Université de Liège.	71	1,500	"	68	Romnée, F.-X., messenger-seutier à l'administration provinciale de Liège	65	406	"
46	Demonceau, J.-L.-D., répétiteur à l'Université de Liège.	62	5,000	"	69	Janssens, C.-E.-F.-A., commis au commissariat de l'arrondisse- ment de Bruxelles.	67	1,112	"
47	Dauby, H.-J., instituteur à l'école moyenne de Leuze.	55	790	"					
48	M ^{me} Liénart, M.-C.-A., instituteur à l'école moyenne de Charleroi.	57	575	"					
49	Quoilin, M.-F.-D., instituteur inté- rimaire à la maison de sûreté de Mons.	41	16	"					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
70	Monet, C.-J., commis à l'adminis- tration provinciale de Liège.	67	1,421	•	17	Schepens, P.-J., facteur local (art 5 et 8, § 2)	52	715	64
71	Vanheerswyngbels, L.-L., huissier à la Chambre des Représentants.	67	2,245	•	18	Lauwaerts, C.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	46	460	Id.
72	Derideau, J.-P., député permanent de la province de Hainaut.	68	1,228	•	19	Felsenhart, F.-J., perceuteur des télégraphes (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	3,069	Id.
73	Jamart, P.-E., commis rédacteur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	46	1,400	•	20	Amand, H.-J., facteur rural (art. 1 ^{er} , 8 et 13).	66	825	Id.
	TOTAL . . . fr.		150,279		21	Mayolet, A., facteur des postes (art 5 et 8).	49	496	Id.
					22	Favresse, M.-J.-A., chef-facteur de station (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	1,558	Id.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				23	Faucomont, J.-F., perceuteur des postes (art 5 et 8, § 1 ^{er})	64	2,153	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				24	Boeraeve, H.-J., chef-garde (art. 5, 9 et 13).	57	1,950	Id.
1	Harens, G., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	55	1,755	64	25	Duchene, S.-J., contrôleur au che- min de fer (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	57	3,307	Id.
2	Dubois, J., sous-perceuteur des postes (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	66	310	Id.	26	Bernaert, J.-C., 1 ^{er} commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	44	1,218	Id.
3	Vanreempst, A.-F., chef-garde (art. 5 et 8)	47	905	Id.	27	Massard, L.-J., facteur rural (art 5 et 8).	45	422	117
4	Vandermeersch, C.-L., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	58	415	Id.	28	Druez, F.-L.-P., chef de section des télégraphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	48	1,670	Id.
5	Mortier, J.-P., facteur rural (art 5 et 8).	65	812	Id.	29	Adam, H.-P.-J., facteur rural (art. 1 ^{er} et 8, § 2).	66	810	Id.
6	Vermandel, H., facteur des postes (art. 5 et 8).	56	938	Id.	30	Petit-Jean, J.-H., facteur rural (art. 1 ^{er} et 8, §§ 2 et 13).	65	825	Id.
7	Philippot, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	52	692	Id.	31	Sacré, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	805	Id.
8	Laurent, V.-A.-J., facteur rural (art 5 et 8).	43	426	Id.	32	Bogaert, F.-L.-A., patron-sauve- teur (art. 1 ^{er} , 8 et 13).	76	375	Id.
9	Dedeystere, J.-A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	45	574	Id.	33	De Leersnyder, H., facteur rural (art. 1 ^{er} , 8 et 13)	65	825	Id.
10	Chardome, C., commis-auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	44	900	Id.	34	Vankeirsbilck, A., facteur rural (art. 5 et 8).	50	500	Id.
11	Huysentruyt, J.-H., facteur local (art. 5, 9 et 15).	62	1,050	Id.	35	Gauquier, H.-D., facteur rural (pension révisée : voir numéro d'ordre 66). (Art. 5 et 8.)	42	321	Id.
12	Fraiture, L.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	59	699	Id.	36	Groetaers, J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	54	915	Id.
13	Mischio, J.-H., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	60	2,479	Id.	37	Nichotte, J.-S.-D., perceuteur des postes (art 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	66	2,159	Id.
14	Evrard, F.-J., chef-garde (art 5 et 9).	49	1,182	Id.	38	Vangenechten, J.-B., perceuteur des postes (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	66	3,990	Id.
15	Lejeune, A.-J., perceuteur des postes (art 5 et 8)	44	1,191	Id.	39	Douret, J.-B., commis-chef au che- min de fer (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	66	2,872	Id.
16	Schatteman, J., facteur local (art. 5 et 8).	62	1,020	Id.	40	Coisne, C.-L.-J., inspecteur au che- min de fer (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	66	4,585	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
41	Fouquet, T.-J., agréé au chemin de fer, faisant fonctions d'agent réceptionnaire (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15).	60	2,607	117	62	De Meyere, A., facteur local (articles 5 et 8).	49	774	188
42	Soete, F.-C., premier commis au chemin de fer (articles 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	66	1,631	Id.	63	Thomas, B.-C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	43	402	Id.
43	Vande Cotte, L., premier chef-garde (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	66	2,351	Id.	64	Culot, M.-J., percepteur des postes (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	2,744	Id.
44	Parmentier, F.-J., percepteur des postes (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	2,965	Id.	65	Ballieul, H.-L., pilote (art. 3 et 8).	55	1,594	Id.
45	Pirkin, P.-C., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	3,554	Id.	66	Gauquier, H.-D., facteur rural (art. 3 et 8).	42	322	Id.
46	Delpierre, C.-J., chef de division au chemin de fer (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15).	66	5,387	Id.	67	Pison, E.-F., pilote (art. 3 et 8).	48	1,333	Id.
47	Delvaux, J.-P.-D., chef-facteur de station (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	1,520	Id.	68	Weytens, F., contre-maitre-chauffeur à la marine (art. 3 et 8).	46	476	Id.
48	Wenmaekers, J.-H.-H., surveillant au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	60	2,087	Id.	69	Callens, H., 1 ^{er} commis aux bureaux ambulants des postes (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	61	2,325	Id.
49	Vanwielendaele, J., chef-garde, faisant fonctions de facteur de station (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	65	1,650	Id.	70	Mertens, L.-A., 1 ^{er} chef-facteur des télégraphes (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	1,860	Id.
50	Labio, E.-C., distributeur de coupons (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	62	684	Id.	71	Claine, V.-F., facteur rural (art. 1 ^{er} et 8, § 2).	65	807	Id.
51	Nemery, J.-B., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	51	950	Id.	72	Matthyssens, P.-F., facteur local (art. 3 et 8).	54	903	Id.
52	Larue, I.-V., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	49	668	Id.	73	Champenois, C.-E., facteur local (art. 3 et 9).	53	803	Id.
53	Remans, N.-A., sous-chef de section au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	52	1,377	188	74	De Coster, H.-B., facteur local (art. 3 et 8).	48	818	Id.
54	Falin, C.-L., patron-sauveur, (art. 3 et 8).	60	417	Id.	75	Broekx, J.-F., facteur local (articles 3 et 8).	48	625	Id.
55	Van Meerbeek, J., directeur de service au chemin de fer (articles 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15).	60	4,937	Id.	76	Distexhe, J.-T., facteur rural (articles 3 et 8).	47	580	Id.
56	Verhavert, G.-J., directeur de service au chemin de fer (articles 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	5,166	Id.	77	Verdebout, H., chef-garde (articles 1 ^{er} , 8 et 15).	66	1,950	Id.
57	Bouquiaux, A., dessinateur-expéditionnaire au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	41	660	Id.	78	Drisse, A.-J., chef de station (articles 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	2,754	Id.
58	Leblicq, J., facteur local (art. 3, 8 et 15).	64	1,102	Id.	79	Mallar, E.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	59	3,483	Id.
59	Aerts, P.-J., facteur local, (articles 3 et 8).	55	1,024	Id.	80	Habran, J., facteur de station (articles 3 et 8, § 1 ^{er}).	47	780	Id.
60	Steculorum, L.-T., facteur local (art. 3 et 8).	54	917	Id.	81	Claus, L., facteur rural (art. 3 et 8).	60	675	Id.
61	De Schaepmeester, A., facteur local (art. 3 et 8).	53	892	Id.	82	Henry, G.-J.-J., facteur rural (articles 3 et 8).	58	754	Id.
					83	Brouns, J.-N., facteur rural (articles 3 et 8).	58	509	Id.
					84	Decerf, R.-J.-A., facteur local (articles 3 et 8).	57	788	Id.
					85	Toback, P.-A., chef de station (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	51	1,291	Id.
					86	Gielen, A.-C., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	38	723	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
87	Hendrickx, J.-H., 1 ^{er} commis des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	40	892	188	112	Marquant, V., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	51	584	281
88	Houard, H.-J., chef de station (arti- cles 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	3,045	Id.	113	Denet, L.-D.-V., née Henrion, J., (épouse), sous-perceptrice des postes (art. 5, 8 § 1 ^{er} et 14).	38	300	Id.
89	Géna, L.-J., facteur rural (art. 1 ^{er} , 8, § 2 et 15).	66	825	Id.	114	Godefroid, V., chef de bureau à la marine (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	48	1,709	Id.
90	Collin, J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	62	1,007	Id.	115	Duquesnoy, J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	58	787	Id.
91	Dehon, A.-J., facteur local (art. 5 et 8).	55	1,114	Id.	116	Berthe, L.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	50	552	Id.
92	Cleda, D.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	55	754	Id.	117	Christophe, L.-F.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 ^{er} , 8 § 1 ^{er} et 15).	65	5,737	Id.
95	De Clippel, B., facteur local (art. 5 et 8).	48	715	Id.	118	Deraedt, L., chef-garde (articles 5 et 8).	57	1,540	Id.
94	Vyncke, F., facteur local (art. 5 et 8).	47	679	Id.	119	Smeets, J.-H., facteur rural (arti- cles 1 ^{er} et 8).	65	805	Id.
95	De Meyer, D., facteur local (art. 5 et 8).	51	785	Id.	120	Nisolle, J.-B., chef-facteur provin- cial des postes (art. 1 ^{er} , 8 § 2 et 15).	65	1,842	Id.
96	Mathieu, J.-F.-A.-J.-H., percepteur des postes (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	65	5,265	Id.	121	Maebe, J., facteur rural (art. 1 ^{er} , 8 § 2 et 15).	65	825	Id.
97	Moens, L.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	45	662	Id.	122	Geloën, J.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	65	1,051	Id.
98	Herman, M., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	2,248	281	125	Van Remoortele, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	62	816	Id.
99	Sciôt, D.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	48	648	Id.	124	Hostier, A.-E., facteur local (arti- cles 5 et 8).	1	1,027	Id.
100	Bernier, Y.-L., chef de division au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	49	2,622	Id.	125	Robin, J.-B., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	57	659	Id.
101	Van de Perre, P.-H., patron-mes- sureur (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	57	1,185	Id.	126	Parmentier, F.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	55	675	Id.
102	Peters, J.-B., pilote (art. 5 et 8).	55	1,681	Id.	127	George, J.-B., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	52	695	Id.
105	Bataille, J.-E.-L., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	45	675	Id.	128	Marteaux, J.-E.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	51	608	Id.
104	Riem, C.-A., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	65	819	Id.	129	Leeman, L., chef-garde (arti- cles 1 ^{er} et 8).	65	1,791	Id.
105	Derore, L., facteur local (art. 1 ^{er} , 8 § 2 et 15).	65	972	Id.	150	Bertrand, H., facteur de station (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	45	680	42
106	Gutscoven, P.-A., facteur local (art. 1 ^{er} et 8).	65	962	Id.	151	Dewez, F.-H.-G., commis des postes (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	42	677	Id.
107	Janssens, I.-V., facteur local (arti- cles 5, 8 et 15).	60	1,125	Id.	152	Hauwaert, A., facteur local (arti- cles 5 et 8).	37	515	Id.
108	Vanden Berghe, J.-S., facteur local (art. 5 et 8).	59	849	Id.	155	Demeyer, C.-Y.-H., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	46	1,279	Id.
109	Oeijen, L.-H., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	57	729	Id.	154	Guillaume, C.-J.-E.-L., premier commis au chemin de fer (arti- cles 5 et 8 § 1 ^{er}).	42	818	Id.
110	Mail, J., facteur local (art. 5 et 8).	55	863	Id.					
111	Van Eeckhoven, P.-C.-E., facteur- trier (art. 5 et 8).	54	1,097	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
135	De Wever, J.-E., facteur local (art. 5 et 8).	55	1,097	42	159	Kinet, A., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	51	1,258	42
136	Jourion, V.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	56	859	Id.	160	Feroumont, F.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	58	658	Id.
157	De Bievre, P.-H.-J.-L.-V., facteur local (art. 5 et 8).	54	956	Id.	161	Pierret née Cornil, E.-M. (épse), commis auxiliaire des télégra- phes (art. 5, 8 § 1 ^{er} et 14).	55	500	Id.
138	Thomas, D., facteur local (arti- cles 5 et 8).	52	675	Id.	162	Lamontagne, L.-F.-A., percepteur des postes (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	65	3,675	188
159	Sevenans, J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	49	586	Id.	TOTAL . . . fr			212,181	
140	Meulemans, L., facteur local (arti- cles 5 et 8).	42	594	Id.	Ministère de l'Agriculture.				
141	Blondé, C.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	58	1,160	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
142	Decroos, A.-L., patron-pilote (arti- cles 5 et 8).	55	2,115	Id.	1	Pochet, L.-T.-J., garde-brigadier forestier (art. 1 et 8).	69	677	68
143	Révelard, F.-J.-G., chef-garde (arti- cles 1 ^{er} et 8).	65	1,466	Id.	2	Schaemmelhaut, J.-F., commis- dessinateur de 1 ^{re} classe (arti- cles 1 et 8).	69	2,527	Id.
144	Dewit, F.-C., receveur au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8 § 1 ^{er}).	65	5,122	Id.	5	Goffette, J., garde brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	60	740	Id.
145	Waternaux, F., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	42	626	Id.	4	Lahy, J.-P., surveillant aux mu- sées royaux de peinture et de sculpture (art. 5 et 8).	57	657	Id.
146	Teijgeman, H.-F., mécanicien-chef de la remorque (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	49	1,558	Id.	5	Marchal, L.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	66	441	Id.
147	Malfaison, L.-T., patron-mesureur (art. 5 et 8).	60	549	Id.	6	Bonvies, J.-J.-D., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	70	125	130
148	Clacys, E.-L., 1 ^{er} commis des télé- graphes (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	62	2,254	Id.	7	Hanique, P.-J., éclusier (art. 5 et 8).	65	548	Id.
149	Willem, F.-J., sous-percepteur des postes (art. 5, 8 § 1 ^{er} et 14).	56	500	Id.	8	Hardies, J., garde canal (art. 1 et 8).	60	851	Id.
150	Lecocq, J.-F.-J., facteur rural (arti- cles 1 ^{er} et 8 § 2).	65	825	Id.	9	Gilkens, Ed., pontier. (art. 1 et 8).	75	685	Id.
151	De Vos, A., facteur local (art. 1 ^{er} et 8 § 2).	65	970	Id.	10	De Consemacker, P.-F., garde dunes (art. 1 et 8).	71	804	Id.
152	Declercq, F.-O., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	57	616	Id.	11	Hollenfeliz, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	60	568	Id.
153	Willème, C., facteur rural (arti- cles 5 et 9).	55	647	Id.	12	Bodson, C.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	68	118	Id.
154	Vanacoley, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	51	577	Id.	13	Oetroz, A.-J., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	63	704	Id.
155	Gulinck née Coucke, L.-J.-C. (épse) commis-auxiliaire des télégra- phes (art. 5 et 8).	57	478	Id.	14	Barzin, H.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	64	444	Id.
156	Duchateau, A., commis-chef au che- min de fer (art. 1 ^{er} et 8).	65	2,604	Id.	15	Mergeay, O.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	65	577	228-9
157	Salmon, V.-J., chef de station (art. 5 et 8).	58	5,151	Id.	16	Mathieu, E.-F.-J., pontier (arti- cle 5 et 8).	55	515	Id.
158	Joachim, G.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	42	458	Id.	17	Bonnivair, G.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	68	629	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
34	Caillié dit Callier, M.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,222	154	58	Collard, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,129	176
35	Scheid, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	456	Id.	59	Demagnet, E.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	4,500	Id.
56	Douniaux, J.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	664	Id.	60	Colin, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	54	799	Id.
37	Geusens, P.-M., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	60	1,505	Id.	61	Brognet, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	53	771	Id.
38	Grégoire, L.-J.-A.-L., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	65	1,880	Id.	62	Jacquemin, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	54	751	Id.
39	Dehousse, L.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	59	2,860	Id.	63	Langhendries, dit Langendries, P.-J.-G., contrôleur des contributions (art. 5 et 8).	65	4,016	Id.
40	Van Herzele, B.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	905	Id.	64	Borrelle, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	871	Id.
41	Willems, F.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	160	65	Edom, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,070	Id.
42	Wasteels, L., contrôleur du cadastre (art. 1, 8 et 15).	75	5,750	Id.	66	Luyssen, C.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	915	Id.
43	Frénay, L.-Y., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	665	Id.	67	Bosquet, L.-L.-V., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	4,865	Id.
44	Sindic, A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	800	Id.	68	Wynants, H., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	57	1,556	Id.
45	Vande Castele, B., contrôleur du cadastre (art. 1 et 8).	65	2,347	Id.	69	Marique, H.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,555	Id.
46	Jeuninckx, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	1,225	Id.	70	Bontems, J.-L., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,857	Id.
47	Charbonnier, T.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	60	2,837	Id.	71	Cordier, A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,251	Id.
48	Moreau, H.-R., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,226	Id.	72	Scalais, L.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	5,500	274
49	Salkin, E.-F.-W., commis aux écritures (art. 1 et 8).	65	1,905	Id.	73	Liégeois, F.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	992	Id.
50	Verstraeten, J.-A.-Y., directeur général de la Trésorerie (art. 1, 8 et 15).	71	7,500	Id.	74	Wolfscarius, L.-P., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	3,487	Id.
51	Wirard, F.-J.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	46	567	Id.	75	Van De Keere, C.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	798	Id.
52	Schuind, J.-H.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	2,065	Id.	76	Gigot, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,051	Id.
53	Hage, E.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	3,726	Id.	77	Riboulot, N., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	1,120	Id.
54	Decour, A.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	789	Id.	78	Franchois, H.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	855	Id.
55	Pratz, J.-P., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	705	Id.	79	De Dacker, P.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	744	303-304
56	Ghuys, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,246	176	80	Vangompel, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9).	55	850	Id.
57	Guillier, B.-G.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	800	Id.	81	Vanbost, P., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,253	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
82	Vandommele, T., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	50	1,001	504	15	Robert, H.-J.-A., desservant à Hog-noul (12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	63	878	565
83	Brasseur, P., commis des accises (art. 1 et 8).	64	1,526	Id.	14	Van Hoijdonck, J.-L., desservant à Brusseghe (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
84	Rainson, A.-H., receveur des contributions (art. 5 et 8).	60	1,855	Id.	15	Berens, J., curé de 2 ^e classe à Fauvillers (art. 20, 21, 22 § 2 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,545	Id.
85	Vandevelde, J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	950	Id.	16	Pelsers, J.-A., desservant à Althoes-selt (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	62	921	Id.
86	Wenstenraad, M.-C.-H., receveur du timbre extraordinaire (art. 5 et 8).	65	4,472	551	17	Fayasse, L.-J., desservant à Braives (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	64	1,078	57-58
TOTAL . . .			153,058		18	Jacqmart, J.-J., desservant à Grun-pont (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	59	715	Id.
Ministère de la Justice.					19	Mommen, J.-L., desservant à Gors-op-Leeuw (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	Id.
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>					20	Vansweevelt, P.-A., desservant à Molenstede (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	62	675	Id.
1	Gerniers, L.-V., vicaire à Loochristy (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	58	520	350	21	Jacobs, F.-C.-J., curé de 1 ^{re} classe des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	62	1,077	85
2	Bouchez, E.-G., desservant à Eben, (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	45	690	563	22	Hummer, J.-B., desservant à Vil-lers-Sainte-Geztrude (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	61	745	Id.
3	Balekens, A., desservant à Bras-schaet (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	73	1,200	Id.	23	Tock, J.-A., desservant à Bastogne (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	55	631	57-58
4	Charton, J.-J., desservant à Ere (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	50	501	Id.	24	Vandenborre, F.-G.-E., desservant à Charleroi (art. 12, 20, 22 § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	56	620	350
5	Haquenne, F.-A., desservant à Sauvenière (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	46	562	Id.	25	Doye, A.-J., curé de 2 ^e classe à Antoing (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	1,500	139
6	Labis, A.-J., desservant à Blicquy (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	1,100	Id.	26	Meens, J.-M., desservant à Breen-donck (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
7	Lawaissé, C.-L., desservant à Steene (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,101	Id.	27	Claes, C., desservant à Molenbeek-Saint-Jean (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,120	179
8	Leloup, P.-J., desservant à Crehen (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	72	1,148	Id.	28	Coucllet, D.-T., desservant à Ver-viers (Saint-Hubert) (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,135	Id.
9	Louis, F.-J., desservant à Melreux (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,120	Id.	29	Devos, J.-L., desservant à Emine (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	Id.
10	Philippe, J.-B., desservant à Givry (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,200	Id.	30	Maillet, N.-J.-B., desservant à Hattrival (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
11	Planchard, F., desservant à Membre (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	65	1,069	Id.					
12	Plateroet, B.-C., vicaire à Houthem (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	55	379	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
31	Maury, N.-J., desservant à Sinsin (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,200	179	3	Vecqueray, née Decourcelle, E.-J. (épouse).	51	576	•
32	Pollart, J.-A., desservant à Marche- lez-Ecaussines (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844)	60	841	Id.	4	Marceels, H.-E.	66	789	•
					5	Philippart, J.-F.	62	789	•
					6	Schcepers, J.-F.	69	676	•
33	Spiette, H.-J.-G., desservant à Hachet (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	63	819	Id.	7	Van Heurck, H.-F.	61	507	•
					8	Muraille, V.-F.-H.	44	1,485	•
34	Swinnen, J.-B.-V., desservant à Lippeloo (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	73	1,173	Id.	9	Mlle Joris, M.-T.-J.-F.	41	101	•
					10	Dubois, C.-J.-T.	55	677	•
35	Delobbe, J.-J., desservant à Lavaux- St-Anne (art. 12, 20, 22 § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	60	849	212- 213	11	Guillaume, E.-J.	58	1,414	•
					12	François, C.-J.	52	1,529	•
36	Aerden dit Van Aerden, C.-A.-P.-M., desservant à Anvers (St-Norbert) (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	50	606	179	13	Nulens, J.-A.	57	1,200	•
					14	Cogniaux, C.-J.	56	1,217	•
					15	Demarbaix, M.-M.-C.	52	1,268	•
37	De Brayl, H.-J., desservant à Pepin- ghen (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,200	200	16	Vereecken, E.-E.	61	1,624	•
					17	Aebly, A.-J.	69	1,427	•
38	Gérard, J., desservant à Anse- remme (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,145	Id.	18	Martin, H.-J.	57	920	•
					19	Mlle Brain, E.-M.	40	796	•
39	Hamende, T.-J., desservant à Corroy-le-Grand (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,196	Id.	20	Dumont, F.-J.	44	812	•
					21	Mlle Fossaert, H.-J.-H.	57	458	•
40	Naudts, F.-A.-A., desservant à Gand (St-Martin), (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.	22	Mme Van Noyen, née Maes, M.-A.	52	2,410	•
					23	Mme Guillaume, née Wohlwill, F.-H.	67	1,600	•
					24	Hardy, C.-J.	43	993	•
41	Pirot, M.-J., desservant à Roy (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	73	1,166	Id.	25	Massart, V.-J.	56	1,535	•
					26	Ugen, P.	54	965	•
42	Simon, C.-F.-J., desservant à Hodister (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	69	1,100	Id.	27	Mlle Beurang, M.-F.	59	2,541	•
					28	Lamont, E.-G.	57	484	•
43	Mallien, N.-M., desservant à Ja- vingue-Sevry (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	47	770	305	29	Mme Bernard, née Marichal, M.-V.	44	541	•
					30	Sosset, J.	68	85	•
					31	Macquet, A.-J.	52	1,682	•
					32	Mlle Louveigné, A.-C.	60	611	•
					33	Mme Janssens, née Haesaerts, M.-J.	57	75	•
					34	Mlle Strecker, M.-A.	36	609	•
					35	Van Dessel, J.	68	505	•
					36	Van Dun, J.	60	175	•
1	Ancion, G.-J.	55	561	•	37	Verstrynge, F.-J.-D.	54	202	•
2	Declooter, née Neybergh, I.-M.-T. (épouse).	40	689	•	38	Mlle Flament, A.	67	1,410	•
TOTAL. . . fr.			42,489						
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.									
Professeurs et instituteurs communaux.									

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
39	M ^{me} Onzée, née Wouters, M.-D. .	45	715	•	75	Plomteux, J.-J.	57	1,456	•
40	Demeuse, A.-J.	60	108	•	76	Vercammen, A.-D.	52	1,330	•
41	M ^{lle} Adam, E.-J.	65	860	•	77	Holluyn, P.-J.	64	1,306	•
42	Bernier, A.-G.	57	1,425	•	78	Preux, J.-E.	54	2,199	•
43	Jacquet, H.	50	1,502	•	79	Bacte, E.-E.	55	2,021	•
44	V ^e Jamoye, née Francis, M.-M. .	57	75	•	80	M ^{me} Géholet, M.-S.	62	1,637	•
45	M ^{me} Brialmont, née Galhausen, V.-J.	45	537	•	81	Petitjean.	58	1,966	•
46	Biren, P.	68	1,153	•	82	Niederborn, J.	58	851	•
47	Bogaert, H.	56	1,507	•	85	Demol, O.-D.	59	764	•
48	M ^{me} Letroye, née Sussenaire, E.-E. G.	47	575	•	84	Vilders, J.-A.	62	892	•
49	M ^{lle} Maes, L.-R.-M.	59	866	•	85	M ^{lle} Storie, C.-E.	62	914	•
50	V ^e Schrans, née Van Ackere, M. L.	62	484	•	86	M ^{me} Langhendries-Vandereijcken	46	973	•
51	De'angre, A.	49	899	•	87	Lefebvre, J.-A.-F. (Pension éteinte par suite de revision Voir taux nouveau sous le numéro 354.	41	521	•
52	Janssens, G.-L.	59	1,199	•	88	Gijvaerts, J.-B.	60	5,966	•
53	Vander Aa, P.	65	595	•	89	M ^{lle} Kirsch, C.-J.	59	1,200	•
54	M ^{lle} Van Gulle, A.-G.	55	1,072	•	90	Van Aelen, J.-B.	45	2,494	•
55	Delogne, J.-E.	54	982	•	91	M ^{me} Massart, née Martinet, J. . .	66	75	•
56	D'heyse, B.	54	1,129	•	92	M ^{me} Serulus, née Scheidtweiler, C. J.	52	80	•
57	M ^{lle} Bertrand, M.-E.	61	1,070	•	95	Van Thielen, P.	51	1,276	•
58	Graupin, T.-J.	59	1,566	•	94	Pierard, Th.	61	1,518	•
59	M ^{me} Halleux, née Tournneur, S.-J.	40	652	•	95	Lenoir, L.	52	1,623	•
60	Jonval, N.	65	1,140	•	96	M ^e Macquet, née Rassart, P.-E. .	56	1,659	•
61	Kersten, B.-J.-V.	57	1,522	•	97	M ^{lle} Catin, M.-B.	57	594	•
62	M ^{me} Bayot, née Rousseau, M.-S. E.	58	681	•	98	Loser, M.	69	5,161	•
63	M ^{me} Chauleur, née Valentin, A. .	57	406	•	99	Mathy, A.-J.	50	891	•
64	Cléda, G.-J.	52	892	•	100	D'Archambeau, E.-J.	65	289	•
65	Van Vlieberghe, G.-A.	58	1,224	•	101	M ^{me} Baudoux, née Kiekens, A.-L.	54	578	•
66	Thirifay, G.-J.	55	1,532	•	102	Demblon, F.-J.	43	781	•
67	Angenot, L.-V.-M.	50	557	•	103	Pourbaix, A.	57	2,185	•
68	Bols, N.-G.	61	1,950	•	104	Bomblez, A.-J.	57	2,295	•
69	Meganck, E.-M.	62	1,591	•	105	Horrie, A.-J.	87	353	•
70	Delvaux, L.-J.	48	715	•	106	M ^{lle} Rodé, M.-C.	41	582	•
71	D'heygere, A.-H.	52	1,069	•	107	M ^{me} Ducastel, née Desmet, O. . .	46	218	•
72	Van Hemelrijck, F.-G.	62	1,605	•	108	M ^{me} Salmé, née Delchef, J.-M. . .	37	585	•
73	M ^{lle} Jacob, M.	49	895	•	109	M ^{me} Maréchal, née Coulon, M.-M.	37	450	•
74	De Bock, J.-C.	42	764	•	110	Zels, P.	58	1,503	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
111	Nasquille, F.-A.	45	045	•	145	Wagemans, J.-G.	70	1,774	•
112	Colet, M.-J.	52	015	•	147	Verlaine, F.-J.	57	521	•
113	M ^{me} Docquier, née Schavye, M.- E.-A.	57	1,880	•	148	Dovillée, J.-B.	62	121	•
114	Gauthier, J.-B.-F.	56	585	•	140	Brohée, L.	60	780	•
115	Terneu, A.-A.	51	2,852	•	150	Kerremans, J.-E.	58	1,000	•
116	Delcroix, V.-J.	62	90	•	151	Minder, D.	54	1,095	•
117	Rombouts, P.-F.	58	1,406	•	152	M ^{me} Nélissen, née Plavier, E.-J.	55	1,165	•
118	Vande Putte, G.-E.	55	1,125	•	153	M ^{me} Brown, née Claereboudt, M.- A.-G.	57	458	•
119	Schaff, N.-L.	55	1,840	•	154	De Pooter, E.	56	1,190	•
120	Theunis, F.-J.-J. (Pension éteinte par suite de revision. Voir taux nouveau sous le n° 256).	65	1,481	•	155	Desenberg, V.-J.	52	1,565	•
121	Van Elewijck, J.-G.	59	945	•	156	Jaradin, T.-J.	50	1,637	•
122	Déloyers, E.-A.	62	445	•	157	Smal, J.-A.	51	1,106	•
123	Paligny, H.-I.	47	1,787	•	158	Stasse, V.-F. (Pension éteinte par suite de revision. Voir taux nou- veau sous le n° 262).	61	2,626	•
124	M ^{me} Pecqueur, M.-J.	59	888	•	159	M ^{me} Govaert, née Balat, L.-A.	57	589	•
125	M ^{me} Listray, A.-G.-S.	81	777	•	160	Illet, T.-J.	45	255	•
126	Magniette, P.-J.	52	1,228	•	161	Tyriaer, E.	70	1,981	•
127	Guillaume, F.-H.-J.	55	1,156	•	162	Gengoux, G.-J.	56	1,095	•
128	Joiret, C.-J.-J.	55	1,441	•	163	Swinnen, H.	55	1,254	•
129	Milet, P.-F.	56	1,600	•	164	Dubuisson, A.-F.	52	1,527	•
130	Van Cuyck, J.-A.	62	150	•	165	Fontenoy, H.-J.	59	1,467	•
131	M ^{re} Verhoeren, née Huart, E.-M.	51	2,525	•	166	M ^{me} Van Hagendoren, D.-M.-M.	59	846	•
132	De Groote, P.-C.	54	1,184	•	167	Mazy, F.-H.	57	1,066	•
133	M ^{me} Ley, née De Mares, M.-H.	55	1,065	•	168	Vervarcke, L.-A.	46	1,059	•
134	Vandemaële, H.	71	180	•	169	M ^{me} Géron, née Louton, M.-J.	62	2,240	•
135	M ^{me} Mortier, née Vander Guchte, M.-J.	54	1,272	•	170	M ^{me} Godfroid, née Snacken, F.-E.-T.	40	562	•
136	Moreels, E.-A.-M.	40	151	•	171	De Koninck, L.	61	615	•
137	M ^{me} Vanderplaetse, née Spiers, S. M.	46	1,015	•	172	M ^{me} Bourgoin, A.	58	1,709	•
138	Verschuieren, J.-L.	67	1,186	•	173	M ^{me} Gerard, née Rutsaert, S.	47	707	•
139	Mathen, J.	69	851	•	174	M ^{me} André, née Lecocq, M.-T.-L.	58	490	•
140	M ^{re} Adant, née Storck, A.	21	278	•	175	Despas, J.-G.	55	1,554	•
141	Delcomminette, H.-J.	52	989	•	176	M ^{me} Cantineau, M.-A.-P.	54	1,809	•
142	De Smedt, J.-F.	55	255	•	177	Van Den Abeele, J.-B.	58	1,026	•
143	M ^{me} Docquier, F.-M.-J.-A.	59	680	•	178	Reygaert, L.	57	1,411	•
144	M ^{me} Peltzer, V.-E.	55	2,827	•	179	Tobias, J.-H.	57	1,573	•
145	Poncelet, C.	51	663	•	180	Biquet, J.-F.	55	2,199	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
181	M ^{me} Cortembos, née Dilbeck, M.-L. (Pension éteinte par suite de revision voir taux nouveau sous le n° 257).	48	577	»	216	De Schutter, D.-C.	53	1,580	•
					217	Slacis, J.-F.	53	1,523	•
182	Delsaute, M.-J.	48	960	•	218	Bonte, J.-J.-G.	48	1,448	•
183	M ^{lle} Fenillat, R.-J.	54	1,214	•	219	M ^{me} Collard, née Vandiepen- beeck, J.-A.	48	1,550	•
184	M ^{me} Brichet, née Houzé, M.-F. . .	50	478	•	220	Andreux, F.-J.	55	1,288	•
185	M ^{me} Décamp, née Hart, E.-A. . .	57	1,200	•	221	V ^e Bourg, née Stuyck, B.-V. . .	53	1,550	•
186	Bouillot, E.-F.	78	2,180	•	222	M ^{lle} Cantineau, F.-C.	52	702	•
187	M ^{me} Godefroid, née Detienne, M.-J.	40	81	•	223	Bruijdonckx, J.	51	861	•
188	M ^{me} Beckmans, née Nys, M.-J.-J.	53	205	•	224	Dauby, H.-J.	53	507	•
189	Couvet, J.	50	925	•	225	M ^{me} Communaut, née Vanhege, F.-M.-O.	51	127	•
190	M ^{me} Lesuisse, née Hognoul, J.-E.	53	1,045	•	226	M ^{me} Dartevelle, née Mormal, M.-L.-J.	54	306	•
191	Leclercq, D.-L.	62	507	•	227	M ^{lle} Thieffry, A.-M.-S.	55	1,700	•
192	M ^{me} Baix, née Colet, A.-A.-V. . .	45	320	•	228	M ^{lle} Vanderbeek, V.-G.-L.	46	928	•
193	M ^{me} Brancart, née Lebrun, M.-L.	57	515	•	229	Vanden Borre, V.	35	305	•
194	M ^{lle} Bernard, M.-H.-A.	62	055	•	230	Vanhees, J.-L.	45	740	•
195	M ^{lle} Devred, E.-F.-L.	61	1,627	•	231	Poskin, A.-A.	51	1,110	•
196	Sturm, F.-A.	68	251	•	232	Quoilin, M.-F.-D.	42	636	•
197	Van Huyverswyn, D.	55	1,810	•	233	Deweerdt, P.-F.	57	542	•
198	Hacherelle, J.	59	655	•	234	Lefebvre, J.-A.-F.	41	528	•
199	M ^{me} Colinet, née Petit, M.-J.-P. .	59	25	•	235	Derideau, J.-P.	69	872	•
200	M ^{lle} Decorte, M.-T.	78	75	•	236	Theunis, F.-J.-J.	63	1,574	•
201	M ^{me} Shats, née Peeters, A. . . .	62	80	•	237	M ^{me} Cortembos, née Dilbeck, M.-L.	48	558	•
202	Lambert, J.-J.-E.	55	1,061	•	238	Bogaert, C.	65	466	•
203	Nichiez, C.-J.-J.	55	2,556	•	239	Gommaerts, J.-F.	59	27	•
204	M ^{lle} Lortiois, E.-M.-L.	58	545	•	240	M ^{lle} Demoulin, M.-L.-M.	60	1,595	•
205	V ^e Leclercq, née Lauwers, M.-J. .	40	719	•	241	M ^{me} Lissoir, née Dechesne, M.-B.-L.	58	506	•
206	Ghys, R.	53	1,200	•	242	Sterckx, C.-J.	62	188	•
207	Merchie, H.-T.	80	566	•	243	Pirotte, H.-J.	65	2,012	•
208	M ^{me} Philippe, née Détez, L.-L. . .	46	697	•	244	Andreux, A.-J.	59	1,685	•
209	Robert, P.-J.	62	955	•	245	M ^{me} Grosse, née Debliquy, M. . .	46	744	•
210	M ^{lle} Mattart, A.-J.	58	911	•	246	M ^{me} Schillings, née Castermans, A.-E.	67	456	•
211	V ^e Moreaux, née De Brauwes, E.-M.	69	1,282	•	247	Hannel, F.	65	3,542	•
212	Fontaine, H.	52	1,224	•	248	Rogghe, F.	59	748	•
213	M ^{lle} Noël, M.-J.	60	354	•	249	Van Der Haegen, J.-C.	52	390	•
214	François, J.-B.	43	508	•	250	Van Meensel, E.-L.-J.	45	1,325	•
215	M ^{me} Lecmans, née Nowé, J. . . .	52	75	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
251	M ^{lle} Mottet, A	44	551	"	266	M ^{me} Blaise, née Spinhager, V.-V.-J.	57	75	"
252	Waleffe, J.	65	1,522	"	267	Destexhe, A.-M.-J	61	1,256	"
253	M ^{lle} Deharen, C.-E.-A.	56	1,855	"	268	M ^{me} François, née Brasseur, M.-A.-J.	45	855	"
254	M ^{me} Leboutte, née Govaerts, E.-Z.-M.	42	1,092	"	269	M ^{me} Maurage, née Harmans, J. .	42	451	"
255	André, Fl.	54	1,005	"	270	M ^{lle} Mahy, C.	42	1,194	"
256	M ^{lle} Delporte, F.-M.-A	49	1,100	"	271	M ^{lle} Van Dekerkhove, H.-C. . . .	62	018	"
257	Demeester, A.-J.-H.	57	2,204	"	272	M ^{lle} Renier, C.-E.-F.	58	475	"
258	Doyen, T.	55	1,140	"	273	Soete, J.-F.	58	258	"
259	M ^{me} Doms, née Steffens, B.-R. . .	62	80	"	274	M ^{me} Bertrand, née Paul, M.-E. . .	52	447	"
260	M ^{lle} Eloy, D.-A.-M.	45	515	"	275	M ^{me} Lahaye, née Blockhuys, J.-B.	47	990	"
261	M ^{me} Crucifix, née Jacquet, C. . .	54	100	"	276	M ^{lle} Hecquet, M.-E.	44	857	"
262	Stasse, V.-F.	61	2,706	"	277	M ^{me} Colin, née Wins, C.-C. . .	40	815	"
265	Hacardiaux, J.-D.	54	1,510	"	TOTAL. . . .			280,879	
264	M ^{me} Daysens, née Vercheval, E.	57	892	"					
265	Grosjean, A.-J.	42	171	"					

(56)